

# KICK-BOXING

KICK-BOXING



## LA CEINTURE NOIRE du 1<sup>er</sup> au 6<sup>ème</sup> degré

**Présentation des programmes d'examen**

- Saison 2011/2012 -

# LA CEINTURE NOIRE

## Précisions

Qu'est-ce que le Kick-Boxing ? Un sport de compétition, un art martial, un outil de défense, une activité de spectacle, un moyen éducatif... ? Réponse : à l'origine (U.S.A. - 1963, Japon - 1964) le Kick-Boxing est un règlement de compétition au « K.O. system » permettant aux pratiquants des différents arts martiaux de se rencontrer dans une forme sportive proche de leur activité d'origine (on trouve ici, l'idée de l'*open* où on rassemble les différentes disciplines martiales). Chez nous en France, le Kick-Boxing est avant tout un *sport de combat de percussion* (une *boxe pieds-poings*, dit-on !), donc *une activité sportive à part entière* ! En matière compétitive, il se pratique sur un ring dans un duel dit de *plein contact* pour les plus de 18 ans. La maîtrise de la discipline se définit en terme d'*efficacité*. Existe également une autre forme de rencontre privilégiant l'aspect technico-gestuel, et se déroulant sans apport de puissance de frappe, le « K-B light ». Le qualificatif « efficacité » dans le combat au K.O. *system*, est synonyme de précision et de puissance des coups, mais également de stratégies permettant de vaincre l'opposant. Ainsi pour gagner un match de *plein contact*, outre avoir un bon punch et une bonne condition physique, les protagonistes se doivent de *gérer* l'opposition d'une manière rationnelle ; c'est-à-dire, aptes à *s'adapter à un adversaire*, à *organiser leurs attaques* et à *utiliser le comportement adverse*. En plus de cela, l'acte pugilistique peut être spectaculaire, voire « beau » et même « époustouflant », lorsqu'il est agrémenté de *virtuosité gestuelle* (coups sautés, retournés...) ; ainsi on parle de *l'aisance exceptionnelle* de certains champions ou de leurs *techniques hors pairs*. L'opposition est surtout « remarquable », lorsque les protagonistes font preuve d'une *intelligence de jeu* supérieure à la normale ; on parle alors de combattants de *grande classe*. D'autres, savent également donner au combat, une saveur inimitable, voire un « charme », par leur aisance, ardeur, personnalité, physique, originalité de techniques... on parle ainsi de *style exceptionnel* voire de *panache*.

Le Kick-boxing, en plus de son aspect de duel sportif au K.O., recouvre différents objectifs. Il est en premier lieu, une *activité éducative*, pratiquée par les jeunes à partir de 8 ans environ; développant chez eux, qualités physiques et motrices, assurance personnelle et respect d'autrui (que l'on nomme *kick-boxing éducatif*). Ainsi les jeunes peuvent se confronter en « assaut à la touche contrôlée » (*K-B light*), sans aucun risque pour leur propre santé et intégrité. Mais le Kick-Boxing est avant tout une *pratique de loisir pour tous*, favorisant l'entretien physique à tous les âges de la vie et une extraordinaire *activité de défense personnelle (K-B Défense)*.

## Epreuves des examens techniques

Les examens de la C.N.1<sup>o</sup> (et C.N. Jeune) à la C.N.6<sup>o</sup> sont des examens dits « techniques ».

Les épreuves de la ceinture noire (grade d'*excellence* de la discipline) doivent vérifier la maîtrise des pratiquants dans la version « sport d'opposition ». Trois domaines seront évalués :

- LA MAITRISE GESTUELLE
- LA MAITRISE DES STRATEGIES ET DES SITUATIONS DE MATCH
- LES CONNAISSANCES SPECIFIQUES.

## Exigences des différents niveaux pour les examens techniques

### ► C.N.1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> degré : niveau d'excellence technique

1. Contrôle du niveau technique
2. Evaluation du comportement en match (niveau d'organisation en attaque, défense-riposte et contre)
3. Vérification des connaissances spécifiques (histoire, règles, terminologie et notions tactiques)

### ► C.N.3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> degré : niveau de cadre

4. Contrôle du comportement en match (faire preuve d'un jeu construit, adapté et intentionnel)
5. Evaluation du niveau d'analyse d'un match et capacité de régulation
6. Vérification de connaissances spécifiques (terminologie et tactique)

### ► C.N.5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> degré : niveau maîtrise de la discipline

1. Contrôle de la compétence à concevoir des unités de travail technique
2. Vérification d'un savoir multidimensionnel et parallèlement « pointu » dans un domaine précis
3. Confirmation d'un fort investissement dans la discipline

### ► 7 – Ceinture honorifique (niveau d'expertise à la discipline)

# La C.N. 1<sup>er</sup> degré (et la C.N. Jeune\*)

## DEFINITION

C'est un pratiquant de Kick-Boxing ayant une bonne technique et de fortes connaissances dans ce sport. Il est capable à toute occasion d'effectuer une démonstration de qualité afin de promouvoir sa discipline. C'est un grade technique permettant d'accéder à la préparation du brevet fédéral d'entraîneur de club (B.F.E.). L'examen est organisé, au niveau ligue, par le C.T.R. (ou le D.T.R. du CFKB/D.A.) et présidé par un membre de la Commission Régionale des Grades (C.R.G.).

## CONDITIONS PREALABLES

Pour être retenu candidat, il faut :

- Disposer des pré-requis suivants : avoir 18 ans révolus, être ceinture marron.
- Etre licencié depuis 3 saisons au CFKB/DA (pouvoir le justifier) et titulaire du passeport CFKB/DA.
- Avoir acquitté ses droits de stage et d'examen.
- Etre présenté par l'enseignant de son club et avoir suivi un stage de préparation à la C.N.1<sup>o</sup>
- Avoir fourni : un C.V. avec les attestations de grade.

(\* ) pour le diplôme de C.N. Jeune : avoir 17 ans révolus, fournir une autorisation parentale et mêmes autres conditions que la C.N.1<sup>er</sup> degré (adulte).

**NB** : épreuves de présélection, si nombre important de candidats inscrits à la session (batterie de tests physiques de type INSEP : Cooper, navette, abdominaux, pompes max. ...).

## PROGRAMME D'EXAMEN

L'examen se propose de vérifier :

- La maîtrise des formes gestuelles de base et des situations classiques de combat,
- La capacité à s'adapter à différents adversaires,
- Les savoirs sur le combat de Kick-boxing
- La connaissance de l'histoire, de la terminologie et de la réglementation du Kick-Boxing.

Les épreuves sont les suivantes :

**Module 1** : « TECHNIQUES de BASE et SITUATIONS » - 4 ateliers -

**T: /40 points**

- épreuve 1 : démonstration de techniques de poings + système défensif / 10 pts
- épreuve 2 : démonstration de techniques de jambes + système défensif / 10 pts
- épreuve 3 : exécution de situations imposées (enchaînements imposés) / 10 pts
- épreuve 4 : exécution de situations à élaborer (enchaînements libres) / 10 pts

**Module 2** : « SPARRING » - Adaptation à des adversaires – 3 épreuves

**T : / 40 points**

4 rounds de 2' en sparring léger (1'30 pour cadets et les plus de 35 ans)<sup>1</sup>.

- épreuve 1 : un round de techniques de poings / 10 pts
- épreuve 2 : un round de techniques de jambes / 10 pts
- épreuve 3 : deux rounds en Kick-Boxing / 20 pts

**Module 3** : « SAVOIRS D'ACCOMPAGNEMENT » - 1 épreuve

**T:/ 10 points**

- épreuve : oral (interrogation sur les notions technico-tactiques) et réglementation / 10 pts

## CONDITIONS D'OBTENTION

Pour réussir la C.N.1<sup>er</sup> degré ou la C.N. Jeune, il faut obtenir les trois modules (pas de compensation modulaire). Pour réussir chaque module, il faut obtenir l'équivalent de 06/10 pts. Les modules réussis sont acquis définitivement. Les notes à l'intérieur de chaque module peuvent se compenser. Les notes éliminatoires sont les suivantes : note < à l'équivalent de 2,5/10 pts à une des épreuves ; note < à 5/10 à l'atelier sparring.

## BONIFICATIONS ET DEROGATIONS

**Pour le module 1**, dans la limite du plafond 40/40, les bonifications sont les suivantes : plus de 35 ans (+ 1 pt) ou plus de 45 ans (+ 2 pts).

(1) Les + de 45 ans peuvent passer l'épreuve en situation de semi-opposition

**Pour le module 2**, dans la limite du plafond 40/40, les bonifications sont les suivantes : 10 combats et plus (+ 1 pt), champion de France Junior (+ 2 pts), vainqueur de la Coupe de France (+ 3 pts), champion de France-classe B (+ 4 pts), plus de 35 ans (+ 1 pt) ou plus de 45 ans (+ 2 pts). La note maximale est acquise en sparring pour les membres de l'Equipe de France senior et leurs partenaires officiels d'entraînement, pour les champions d'Europe junior, les champions de France-classe A, d'Europe et du Monde.

**Pour le module 3**, les bonifications sont les suivantes : attestation de la partie commune du B.E.E.S.1<sup>o</sup> (+ 2 pts), diplôme universitaire de 1<sup>er</sup> cycle (+ 2 pts), diplôme d'arbitre régional titulaire (+ 1 pt). Le cumul des bonus pour l'ensemble des trois modules ne pourra dépasser 10 pts. Aucune équivalence ne sera accordée pour des candidats titulaires d'une C.N. d'un autre sport de combat ou art martial pieds-poings.

# La C.N. 2<sup>ème</sup> degré

## DEFINITION

C'est un pratiquant de Kick-Boxing ayant une excellente maîtrise technique et de fortes connaissances dans ce sport. C'est un grade technique permettant d'accéder à la préparation du brevet fédéral professeur (B.F.P.) et du brevet professionnel Jeunesse et Sport (B.P.J.S.). L'examen est organisé, au plan régional ou inter-régional, par le C.T.R. (ou le D.T.R. du CFKB/D.A.) et présidé par un membre de la Commission Régionale des Grades (C.R.G.).

## CONDITIONS PREALABLES

Pour être retenu candidat, il faut :

- Disposer des pré-requis suivants : avoir 20 ans révolus, être C.N.1<sup>o</sup> depuis deux ans (ou C.N. Jeune depuis trois ans).
- Etre licencié depuis 5 saisons au CFKB/DA (pouvoir le justifier) et titulaire du passeport CFKB/DA.
- Avoir acquitté ses droits de stage et d'examen (stage facultatif de préparation de la C.N.2<sup>o</sup>, 15 h).
- Avoir fourni : un C.V. avec les attestations de grade, de diplômes et de stages, une photo d'identité, un justificatif d'identité. Avoir une lettre de recommandation d'une C.N.2<sup>o</sup> minimum.

**NB** : épreuves de présélection, si nombre important de candidats inscrits à la session (batterie de tests physiques de type INSEP : Cooper, navette, abdominaux, pompes max. ...).

## PROGRAMME D'EXAMEN

L'examen se propose de vérifier :

- La maîtrise des techniques supérieures, des liaisons d'actions et des situations complexes de combat
- La capacité à s'adapter à différents adversaires et à imposer son propre jeu
- Les savoirs sur l'aspect tactique du combat et la lecture d'un match ainsi que la prévision de stratégies.

Les épreuves sont les suivantes :

**Module 1** : « TECHNIQUES SUPERIEURES et SITUATIONS DE MATCH » - 5 ateliers - **T : /50 points**

- épreuve 1 : démonstration de techniques de poings + système défensif / 10 pts
- épreuve 2 : démonstration de techniques de jambes + système défensif / 10 pts
- épreuve 3 : démonstration d'une *combinaison d'attaque à créer* / 10 pts
- épreuve 4 : démonstration d'un *problème à résoudre* / 10 pts
- épreuve 5 : démonstration d'un *contexte à exploiter* / 10 pts

**Module 2** : « SPARRING » - Adaptation à des adversaires – 3 épreuves

**T : /30 points**

3 rounds de 2' en sparring léger (1'30 pour les plus de 35 ans)<sup>1</sup>.

- épreuve 1 : un round à thème, dont l'objectif est d'*imposer sa propre boxe* / 10 pts
- épreuve 2 : un round à thème, dont l'objectif est de s'adapter à la boxe adverse / 10 pts
- épreuve 3 : un round libre / 10 pts

**Module 3** : « SAVOIRS D'ACCOMPAGNEMENT » - 2 épreuves

**T : /20 points**

- épreuve 1 : oral (sur les notions stratégiques) / 10 pts
- épreuve 2 : démonstration aux appareils d'entraînement et à la leçon / 10 pts

## CONDITIONS D'OBTENTION

Pour réussir la C.N.2<sup>ème</sup> degré, il faut obtenir les trois modules (pas de compensation modulaire). Pour réussir chaque module, il faut obtenir l'équivalent de 06/10 pts. Les modules réussis sont acquis définitivement. Les notes à l'intérieur de chaque module peuvent se compenser. Les notes éliminatoires sont les suivantes : note < à l'équivalent de 2,5/10 pts à une des épreuves ; note < à 5/10 à l'atelier sparring.

## BONIFICATIONS ET DEROGATIONS

**Pour le module 1**, dans la limite du plafond 50/50, les bonifications sont les suivantes : plus de 35 ans (+ 2 pts) ou plus de 45 ans (+ 3 pts).

**Pour le module 2**, dans la limite du plafond 30/30, les bonifications sont les suivantes : 15 combats et plus (+ 1 pt), champion de France Junior (+ 2 pts), vainqueur de la Coupe de France (+ 3 pts), champion de France-classe B (+ 4 pts), plus de 35 ans (+ 1 pt) ou plus de 45 ans (+ 2 pts). Les notes suivantes peuvent être attribuées en sparring pour les champions d'Europe junior (21/30), pour les membres de l'Equipe de France senior et leurs partenaires officiels d'entraînement (24/30), les champions de France-classe A (27/30), les champions d'Europe et du Monde (note maximale). (1) Les + de 45 ans peuvent passer l'épreuve en situation de semi-opposition .

**Pour le module 3**, les bonifications sont les suivantes : brevet fédéral d'entraîneur de club (+ 1 pt), partie commune du B.E.E.S.1<sup>o</sup> (+ 2 pts), diplôme universitaire de 1<sup>er</sup> cycle (+ 2 pts), arbitre régional titulaire (+ 1 pt). Le cumul des bonus pour l'ensemble des 3 modules ne pourra dépasser 10 pts. Aucune équivalence ne sera accordée pour les candidats titulaires d'une C.N.2<sup>o</sup> d'un autre sport de combat ou art martial pieds-poings.

# La C.N. 3<sup>ème</sup> degré

## DEFINITION

C'est un pratiquant de Kick-Boxing ayant une maîtrise technique reconnue de tous. C'est un grade technique permettant d'assister les formateurs régionaux de ligue pour l'encadrement des stages de formation et la participation aux jurys d'examen à la C.N.1°, à la C.N.2°. L'examen est organisé, au plan inter-régional ou national par le C.T.R. (ou le D.T.R. de la CFKB/D.A.) et présidé par un représentant de la Commission Nationale des Grades (C.N.G.). Les épreuves pourront se dérouler à l'issue du dernier stage de préparation à la C.N.3° dans le cadre d'un contrôle en fin de formation (C.F.F.).

## CONDITIONS PREALABLES

Pour être retenu candidat, il faut :

- Disposer des pré-requis suivants : avoir 23 ans révolus, être C.N.2° depuis trois ans, être arbitre régional titulaire.
- Etre licencié depuis 8 saisons au CFKB/DA (pouvoir le justifier) et titulaire du passeport CFKB/DA.
- Avoir acquitté ses droits de stage et d'examen (stage facultatif de préparation de la C.N.3°, 30 h).
- Avoir fourni : un C.V. avec les attestations de grades, de diplômes, de stages et de fonction, une photo d'identité, un justificatif d'identité.
- Avoir une lettre de recommandation d'une C.N.3° minimum.

## PROGRAMME D'EXAMEN

L'examen se propose de vérifier :

- La compréhension et la maîtrise des situations complexes de combat
- La capacité à s'adapter à différents adversaires et à imposer son propre jeu
- La capacité à lire un combat et à prévoir des stratégies.

Les épreuves sont les suivantes :

**Module 1** : « SITUATIONS » - Construction et résolution de tâches d'opposition – 3 ateliers - **T : /60 points**

- épreuve 1 : démonstration d'une *combinaison d'attaque (à créer)* / 20 pts
- épreuve 2 : démonstration d'une *résolution de problème* / 20 pts
- épreuve 3 : démonstration d'une *exploitation de contexte* / 20 pts

**Module 2** : « SPARRING » - Adaptation à des adversaires – 3 épreuves **T : /100 points**

3 rounds de 2' en sparring léger (1'30 pour les plus de 35 ans)<sup>1</sup>.

- épreuve 1 : un round à thème, dont l'objectif est d'*imposer sa propre boxe* / 40 pts
- épreuve 2 : un round à thème, dont l'objectif est de s'adapter à la boxe adverse / 40 pts
- épreuve 3 : un round libre / 20 pts

**Module 3** : « SAVOIRS D'ACCOMPAGNEMENT » **T : / 20 points**

- épreuve : oral sur l'analyse d'un match / 20 pts

## CONDITIONS D'OBTENTION

Pour réussir la C.N.3<sup>ème</sup> degré, il faut obtenir les trois modules (pas de compensation modulaire). Pour réussir chaque module, il faut obtenir l'équivalent de 06/10 pts. Les modules réussis sont acquis définitivement. Les notes à l'intérieur de chaque module peuvent se compenser. Les notes éliminatoires sont les suivantes : note < à l'équivalent de 2,5/10 pts à une des épreuves ; note < à 5/10 à l'atelier sparring.

## BONIFICATIONS ET DEROGATIONS

**Pour le module 1**, dans la limite du plafond 60/60, les bonifications sont les suivantes : plus de 35 ans (+ 2 pts) ou plus de 45 ans (+ 3 pts).

**Pour le module 2**, dans la limite du plafond 100/100, les bonifications sont les suivantes : 20 combats et plus (+ 1 pt), champion de France Junior (+ 2 pts), vainqueur de la Coupe de France (+ 3 pts), champion de France-classe B (+ 4 pts), plus de 35 ans (+ 1 pt) ou plus de 45 ans (+ 2 pts). Les notes suivantes peuvent être attribuées en sparring pour les champions d'Europe junior (70/100), pour les membres de l'Equipe de France senior et leurs partenaires officiels d'entraînement (80/100), les champions de France-classe A (90/100), les champions d'Europe et du Monde (note maximale). (1) Les + de 45 ans peuvent passer l'épreuve en situation de semi-opposition .

**Pour le module 3**, les bonifications sont les suivantes : brevet fédéral d'entraîneur, partie commune du B.E.E.S.1° (+ 2 pts), B.P.J.S. (brevet professionnel de la Jeunesse et des Sports : + 3 pts), diplôme universitaire de 1<sup>er</sup> cycle (+ 4 pts), arbitre national stagiaire (+ 2 pts). Des points complémentaires sont également attribués pour l'implication au sein d'un comité départemental, d'une ligue ou de la fédération, en tant que dirigeant, membre actif d'une commission ou formateur, etc (≥ 5 ans = 1 pt, ≥ 10 ans = 3 pts). Le cumul des bonus pour l'ensemble des trois modules ne pourra dépasser 20 pts. Aucune équivalence ne sera accordée pour les candidats titulaires d'une C.N.3° d'un autre sport de combat ou art martial.

# La C.N. 4<sup>ème</sup> degré

## DEFINITION

C'est un cadre technique de Kick-Boxing habilité à encadrer des stages de préparation à la C.N.1° et C.N.2°. Il permet également de prendre des responsabilités au sein d'une ligue régionale en tant que président d'une commission (compétitions, technique, formation, arbitrage, etc.). L'examen est organisé, au plan inter-régional, ou national par le C.T.R. (ou le D.T.R. du CFKB/DA) et présidé par un représentant de la Commission Nationale des Grades (C.N.G.). Les épreuves pourront se dérouler à l'issue du dernier stage de préparation à la C.N.4° dans le cadre d'un contrôle en fin de formation (C.F.F.).

## CONDITIONS PREALABLES

Pour être retenu candidat, il faut :

- Disposer des pré-requis suivants : avoir 27 ans révolus, être C.N.3° depuis quatre ans, être arbitre national stagiaire, avoir le B.F.E.
- Etre licencié depuis 12 saisons au CFKB/DA (pouvoir le justifier) et titulaire du passeport CFKB/DA.
- Avoir acquitté ses droits de stage et d'examen (stage facultatif de préparation de la C.N.4°, 45 h).
- Avoir fourni : un C.V. avec les attestations de grades, de diplôme, de stages et de fonctions, une photo d'identité, un justificatif d'identité.
- Avoir une lettre de recommandation d'une C.N.4° minimum.

## PROGRAMME D'EXAMEN

L'examen se propose de vérifier :

- La compréhension et la maîtrise des situations complexes de combat
- La capacité à s'adapter à différents adversaires et à imposer son propre jeu
- La capacité à lire un combat et à prévoir des stratégies.

Les épreuves sont les suivantes :

**Module 1** : « SITUATIONS » - Construction et résolution de tâches d'opposition – 4 ateliers - **T: /80 points**

- épreuve 1 : démonstration d'une *combinaison d'attaque* / 20 pts
- épreuve 2 : démonstration d'une *défense suivie d'une riposte* / 20 pts
- épreuve 3 : démonstration d'une *résolution de problème* / 20 pts
- épreuve 4 : démonstration d'une *exploitation de contexte* / 20 pts

**Module 2** : « SPARRING » - Adaptation à des adversaires – 2 épreuves **T : /80 points**

2 rounds de 2' en sparring léger (1'30 pour les plus de 35 ans)<sup>1</sup>.

- épreuve 1 : un round à thème, dont l'objectif est d'*imposer sa boxe ou de s'adapter* / 40 pts
- épreuve 2 : un round à thème, dont l'objectif est d'*exploiter ou influencer l'adversaire* / 40 pts

**Module 3** : « SAVOIRS D'ACCOMPAGNEMENT » - 2 épreuves **T:/ 40 points**

- épreuve 1 : présentation d'une étude personnelle (dossier technique) / 20 pts
- épreuve 2 : oral sur les notions de manageriat / 20 pts.

## CONDITIONS D'OBTENTION

Pour réussir la C.N.4<sup>ème</sup> degré, il faut obtenir les trois modules (pas de compensation modulaire). Pour réussir chaque module, il faut obtenir l'équivalent de 06/10 pts. Les modules réussis sont acquis définitivement. Les notes à l'intérieur de chaque module peuvent se compenser. Les notes éliminatoires sont les suivantes : note < à l'équivalent de 2,5/10 pts à une des épreuves ; note < à 5/10 à l'atelier sparring.

## BONIFICATIONS ET DEROGATIONS

**Pour le module 1**, dans la limite du plafond 80/80, les bonifications sont les suivantes : plus de 35 ans (+ 2 pts) ou plus de 45 ans (+ 3 pts).

**Pour le module 2**, dans la limite du plafond 80/80, les bonifications sont les suivantes : 20 combats et plus (+ 1 pt), champion de France Junior (+ 2 pts), vainqueur de la Coupe de France (+ 3 pts), champion de France-classe B (+ 4 pts), plus de 35 ans (+ 2 pts) ou plus de 45 ans (+ 3 pts). Les notes suivantes peuvent être attribuées en sparring pour les champions d'Europe junior (60/80), pour les membres de l'Equipe de France senior et leurs partenaires officiels d'entraînement (65/80), les champions de France-classe A (70/80), les champions d'Europe et du Monde (note maximale). (1) Les + de 45 ans peuvent passer l'épreuve en situation de semi-opposition .

**Pour le module 3**, bonifications : partie commune du B.E.E.S.1° (+ 2 pts), B.F.E. (+ 3 pts), B.P.J.S. (brevet professionnel de la Jeunesse et des Sports : + 4 pts), diplôme universitaire de 1<sup>er</sup> cycle (+ 4 pts), arbitre national titulaire (+ 2 pts). Des points complémentaires sont également attribués pour l'implication au sein d'un comité départemental, d'une ligue ou de la fédération, en tant que dirigeant, membre actif d'une commission ou formateur, etc. (≥ 5 ans = 1 pt, ≥ 10 ans = 3 pts). Le cumul des bonus pour l'ensemble des trois modules ne pourra dépasser 20 pts. Aucune équivalence ne sera accordée pour les candidats titulaires d'une C.N.4° d'un autre sport de combat ou art martial.

# La C.N. 5<sup>ème</sup> degré

## DEFINITION

C'est un titre de Maîtrise de Kick-Boxing. Ce grade technique autorise l'encadrement de stages de préparation à la C.N.3<sup>o</sup> et C.N.4<sup>o</sup>. Il permet également de siéger à une commission nationale (compétitions, technique, formation, arbitrage, etc.). L'examen est organisé, au plan national, par le D.T.N. du CFKB/D.A. (ou le C.T.N.) assisté par un des membres de la Commission Nationale des Grades (C.N.G.).

## CONDITIONS PREALABLES

Pour être retenu candidat, il faut :

- Disposer des pré-requis suivants : avoir 32 ans révolus, être C.N.4<sup>o</sup> depuis cinq ans, être arbitre national titulaire, avoir le Brevet Fédéral Professeur (B.F.P.).
- Etre licencié depuis 17 saisons en Kick-Boxing (pouvoir le justifier) et titulaire du passeport CFKB/DA.
- Avoir acquitté ses droits d'examen (stage).
- Avoir fourni : un C.V. avec les attestations de grade, de diplômes, une photo d'identité, un justificatif d'identité.
- Avoir une lettre de recommandation d'une C.N.5<sup>o</sup> minimum.

## PROGRAMME D'EXAMEN

L'examen se propose de vérifier :

- Les connaissances pointues de l'activité Kick-Boxing (aspects techniques et tactiques)
- La maîtrise d'un domaine touchant le Kick-Boxing (aspects technico-moteur, énergétique, stratégique, sociologique, psychosocial, économique, etc..).

Les épreuves sont les suivantes :

**Module 1** : « SITUATIONS TECHNICO-TACTIQUES POUR ATHLETES » – 2 ateliers - **T: /100 points**

- épreuve 1 : *démonstration d'une première tâche de combat* (prise en compte d'un contexte de combat avec ses différents possibles en attaque et en défense / riposte) / 50 pts
- épreuve 2 : *démonstration d'une seconde tâche de combat* (présentation d'une exploitation de comportement et du style adverse) / 50 pts

**Module 2** : « SAVOIRS » - 1 épreuve

**T: /100 points**

- soutenance d'une étude approfondie touchant le Kick-Boxing (mémoire).

## CONDITIONS D'OBTENTION

Pour réussir la C.N.5<sup>ème</sup> degré, il faut obtenir les deux modules (pas de compensation modulaire). Pour réussir chaque module, il faut obtenir au moins 60/100 pts. Les modules réussis sont acquis définitivement. Les mentions sont les suivantes : passable (≥ 120 pts), assez bien (≥ 130 pts), bien (≥ 150 pts), très bien (≥ 160 pts).

## BONIFICATIONS ET AMENAGEMENTS

**Pour le module 1**, dans la limite du plafond 100/100, les bonifications sont les suivantes : 30 combats et plus (+ 2 pts), champion de France junior (+ 2 pts), vainqueur de la Coupe de France (+ 3 pts), champion de France-classe B (+ 4 pts), plus de 45 ans (+ 3 pts). Les bonus suivants peuvent être attribués pour : les champions d'Europe junior (+ 6 pts), les champions du monde junior (+ 7 pts), les membres de l'Equipe de France senior et leurs partenaires officiels d'entraînement (+ 8 pts), les champions de France / classe A (+ 10 pts), les champions d'Europe / classe A (+ 12 pts), les champions du Monde / classe A (+ 14 pts).

Peuvent obtenir un aménagement des épreuves du **module 1**, compte tenu de leur niveau d'expertise et de leur fonction : les responsables de commissions de ligues et nationales (et leurs adjoints), les formateurs régionaux et nationaux, les entraîneurs des équipes de ligues et de France (et leurs adjoints). Leur évaluation s'effectuera sur le « terrain » à l'occasion de leurs propres actions d'encadrement, par une commission spécialisée sous l'autorité du D.T.N. ou du représentant du CFKB/DA.

**Pour le module 2**, les bonifications sont les suivantes : diplôme d'arbitre international stagiaire (+ 3 pts), B.P.J.S. (brevet professionnel de la Jeunesse et des Sports : + 4 pts), partie commune du B.E.E.S.2<sup>o</sup> (+ 3 pts), diplôme de 2<sup>ème</sup> cycle universitaire (+ 5 pts). Des points complémentaires sont également attribués pour l'implication au sein d'un comité départemental, d'une ligue ou de la fédération, en tant que dirigeant, membre actif d'une commission ou formateur, etc. (≥ 5 ans = 3 pts, ≥ 10 ans = 5 pts).

Le cumul des bonus pour l'ensemble des deux modules ne pourra dépasser 20 pts. Aucune équivalence ne sera accordée pour les candidats titulaires d'une C.N.5<sup>o</sup> d'un autre sport de combat ou art martial.

# La C.N. 6<sup>ème</sup> degré

## DEFINITION

C'est un grade d'excellence qui qualifie un haut niveau d'expertise (équivalent d'un diplôme *maître* de la discipline) autorisant l'encadrement de stages de préparation à la C.N.5°. Il permet également de présider une commission nationale (compétitions, technique, formation, arbitrages, etc...). Ce grade accorde également le droit de siéger au sein du Collège des Hauts Gradés (C.H.G.). L'examen est organisé, au plan national, par le D.T.N. du CFKB/DA (ou le C.T.N.) assisté par un des membres de la commission nationale des grades (C.N.G.).

## CONDITIONS PREALABLES

Pour être retenu candidat, il faut :

- Disposer des pré-requis suivants : avoir 38 ans révolus, être C.N.5° depuis six ans, être arbitre international titulaire, avoir le B.P.J.S.
- Etre licencié depuis 23 saisons de Kick-Boxing (pouvoir le justifier) et titulaire du passeport CFKB/DA.
- Avoir acquitté ses droits de stage et d'examen (séminaire facultatif de préparation à la C.N.6°, 60h).
- Avoir fourni : un C.V. avec les attestations de grade, de diplômes et de stages, une photo d'identité, un justificatif d'identité.
- Avoir encadré des stages régionaux ou nationaux de perfectionnement d'athlètes ou d'entraîneur.
- Avoir une lettre de recommandation d'une C.N.6° minimum.

## PROGRAMME D'EXAMEN

L'examen se propose de vérifier :

- Les connaissances pointues de l'activité Kick-Boxing (aspects technique et tactique)
- La maîtrise d'un domaine touchant le Kick-Boxing (aspects technico-moteur, énergétique, stratégique, sociologique, psychosocial, économique, etc..).

Les épreuves sont les suivantes :

**Module 1** : « MODULE TECHNIQUE » – 1 atelier -

**T: /100 points**

- Présentation d'un ensemble de tâches de combat, à mettre en place à l'occasion d'un stage de perfectionnement d'athlètes (Equipes de France, ou session de préparation à la C.N.3° et C.N.4°, etc)

**Module 2** : « SAVOIRS » - 1 épreuve

**T: /100 points**

- soutenance d'une thèse d'étude sur un sujet touchant le Kick-Boxing.

## CONDITIONS D'OBTENTION

Pour réussir la C.N.6<sup>ème</sup> degré, il faut obtenir les deux modules (pas de compensation modulaire). Pour réussir chaque module, il faut obtenir au moins 60/100 pts. Les modules réussis sont acquis définitivement. Les mentions sont les suivantes : honorable (≥ 120 pts), très honorable (≥ 130 pts), félicitations (≥ 150 pts).

## BONIFICATIONS ET AMENAGEMENTS (des activités pugilistiques)

**Pour le module 1**, dans la limite du plafond 100/100, les bonifications sont les suivantes : 30 combats et plus (+ 2 pts) ou / et champion de France junior (+ 2 pts) ou / et vainqueur de la Coupe de France (+ 3 pts) ou / et champion de France-classe B (+ 4 pts), plus de 45 ans (+ 3 pts). Les bonus suivants peuvent être attribués pour : les champions d'Europe junior (+ 6 pts), les champions du monde junior (+ 7 pts), les membres de l'Equipe de France senior et leurs partenaires officiels d'entraînement (+ 8 pts), les champions de France / classe A (+ 10 pts), les champions d'Europe / classe A (+ 12 pts), les champions du Monde / classe A (+ 14 pts).

Peuvent obtenir un aménagement des épreuves du **module 1**, compte tenu de leur niveau d'expertise et de leur fonction : les responsables de commissions de ligues et nationales (et leurs adjoints), les formateurs régionaux et nationaux, les entraîneurs des équipes de ligues et de France (et leurs adjoints). Leur évaluation s'effectuera sur le « terrain » à l'occasion de leurs propres actions d'encadrement, par une commission spécialisée sous l'autorité du D.T.N. , B.P.J.S.M. ou du représentant du CFKB/DA.

**Pour le module 2**, les bonifications sont les suivantes : diplôme d'arbitre international stagiaire (+ 3 pts), partie commune du B.E.E.S.2° (+ 3 pts), diplôme de 2<sup>ème</sup> cycle universitaire (+ 5 pts). Des points complémentaires sont également attribués pour l'implication au sein d'un comité départemental, d'une ligue ou de la fédération, en tant que dirigeant, membre actif d'une commission ou formateur, etc. (≥ 5 ans = 3 pts, ≥ 10 ans = 5 pts).

Le cumul des bonus pour l'ensemble des deux modules ne pourra dépasser 20 pts. Aucune équivalence ne sera accordée pour les candidats titulaires d'une C.N.6° d'un autre sport de combat ou art martial.

# LES SESSIONS D'EXAMEN

## NEUTRALITE

Pour les épreuves de la CN.1° / C.N.2°, en aucun cas, le membre d'un atelier d'épreuve ne peut être originaire du même club que le candidat en présence (de la même région pour les sessions C.N.3° / C.N.4°). Egalement, un formateur régional ne peut en aucune manière participer aux sessions d'examen, ni être convié à donner son avis sur un candidat.

## CONFIDENTIALITE

Les examens se déroulent à huit clos, c'est-à-dire non ouverts au public et aux familles des candidats. Seuls peuvent y assister, à distance non gênante, les responsables techniques des clubs.

## PROCEDURE D'APPEL

Seul l'entraîneur du club, pour l'examen de la C.N.1°, peut être amené à demander un rapport sur l'évaluation de son élève. Pour les autres examens, à l'exclusion de celle du candidat, aucune autre réclamation ne sera recevable. La demande doit être faite par écrit sur papier libre, dans un délai d'un mois auprès de la Commission Régionale des Grades (C.R.G.).

Les membres des jurys sont tenus à toute discrétion concernant la prestation des candidats.

## PERIODICITE ET ORGANISATION

- *Session C.N.1° & C.N.2°* (examen à l'échelon de la ligue)
  - Fréquence des sessions : il est recommandé, suivant la demande, deux sessions annuelles, une de début d'année (novembre / décembre) une de fin de saison sportive (mai / juin).
  - Centre d'examen : l'examen se déroule dans la région sportive (ligue ou département) ou en entente interrégionale (zone). Les épreuves sont organisées par le C.T.R. ou le représentant fédéral du CFKB/D.A.
  - Président du jury : la session d'examen est présidée par un représentant de la Commission Régionale des Grades (C.R.G.) et non par un formateur régional (ex : cadre technique régional ou représentant fédéral du CFKB/DA).
  
- *Session C.N.3° & C.N.4°* (examen à l'échelon national)
  - Fréquence des sessions : une seule session annuelle, notamment en fin de saison sportive (mai / juin). Le registre des inscriptions est ouvert dès le début de saison par une « information-club » issue du C.T.R. ou du représentant fédéral du CFKB/DA.  
Ensuite chaque candidat adresse son dossier complet, dans les délais impartis, au représentant fédéral, qui après examen du dossier transmet la candidature à l'organisateur.
  - Centre d'examen : l'examen est organisé sur le plan interrégional par le C.T.R. ou le CFKB/DA.
  - Président du jury : la session d'examen est présidée par un représentant de la Commission Nationale des Grades (C.R.G.) et non par un formateur régional (ex. : cadre technique régional).
  
- *Session C.N.5° & C.N.6°* (examen à l'échelon national)
  - Fréquence des sessions : une seule session annuelle, notamment en fin de saison sportive (mai / juin). Le registre des inscriptions est ouvert dès le début de saison par une « information-club » issue directement de la fédération. Ensuite chaque candidat adresse son dossier complet, dans les délais impartis, au représentant fédéral, qui après vérification des pièces transmet la candidature à la Commission Nationale des Grades (C.N.G.).
  - Centre d'examen : l'examen est organisé, sur le plan national, par le D.T.N. avec l'aide d'un membre délégué de la Commission Nationale des Grades (C.N.G.).
  - Président du jury : la session d'examen est présidée par un membre élu du Collège des Hauts Gradés (C.H.G.), et non par un formateur national (ex. : cadre technique national). Le vice-président est un membre mandaté par le CFKB/DA Les membres du jury doivent être titulaires de la C.N.7° voire de la C.N.6° en accessit au grade de la C.N.7°.

# LES JURYS D'EXAMEN

## SESSIONS DE C.N.1° & C.N.2°

- Président du jury : le responsable de la Commission Régionale des Grades (C.R.G.) ou son adjoint.
- Gestion : le C.T.R. ou le représentant fédéral du CFKB/DA.
- Organisation idéale : quatre ateliers distincts (soit 4 jurys). Atelier n° 1 « technique – gestuelle », atelier n° 2 « situations », atelier n° 3 « sparring », atelier n° 4 [« oral sur stratégies » (pour les C.N.1°) + « travail aux appareils » pour les C.N.2°].
- Organisation des ateliers : chaque jury est composé d'un membre minimum, présidé chacun par un titulaire de la C.N.3° minimum. A défaut de titulaires C.N.3° peuvent être associés les C.N.2° pour les jurys d'examen de la C.N.1° exclusivement.
- Configuration minimale : deux jurys au moins, présidés chacun par un titulaire de la C.N.3° minimum, auquel peuvent y être associés des C.N.2° en activité dans des associations (ou dans des actions de formation ou d'encadrement).

## SESSIONS DE C.N.3° & C.N.4°

- Président du jury : le responsable de la Commission Régionale des Grades (C.R.G.) ou son adjoint.
- Gestion : le C.T.R. ou le représentant fédéral du CFKB/DA.
- Organisation idéale : trois ateliers distincts (soit 3 jurys). Atelier n° 1 « situations », atelier n° 2 « sparring », atelier n° 3 « savoirs».
- Organisation des ateliers : chaque jury est composé d'un membre minimum, présidé chacun par un titulaire de la C.N.5° minimum. A défaut d'assistants titulaires de la C.N.5°, peuvent être adjoints les C.N.4° pour les jurys d'examen de la C.N.3° exclusivement.
- Configuration minimale : deux jurys au moins, présidé chacun par un titulaire de la C.N.5°.

## SESSIONS DE C.N.5° & C.N.6°

- Président du jury : un membre délégué du Collège des Hauts Gradés (C.H.G.), titulaire de la C.N.7° minimum. Le vice-président du jury, est un représentant mandaté par le CFKB/DA. (A.N.C.N.), titulaire de la C.N.6° minimum.
- Gestion : un représentant de la Commission Nationale des Grades du CFKB/DA (C.N.G.), assisté du secrétariat de la Fédération en collaboration avec le D.T.N. ou son adjoint.
- Organisation idéale : deux ateliers distincts (soit 2 jurys). Atelier n° 1 « module technique », atelier n° 2 « dossier d'étude».
- Organisation des ateliers : chaque jury est composé d'un membre minimum, présidé chacun par un titulaire de la C.N.7° minimum. A défaut d'assistants titulaires de la C.N.7°, peuvent être adjoints les C.N.6° actuellement en accessit au grade de la C.N.7°.